

<https://www.snetap-fsu.fr/Declaration-liminaire-CAP-des-agent-es-de-categorie-C.html>



Déclaration liminaire CAP des agent-es de catégorie C

- Métiers - Tous métiers - CAP/CCP - CAP/CCP -

Date de mise en ligne : mardi 30 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Déclaration liminaire CAP des agent-es de catégorie C

Paris, le 30 septembre 2025

Cher-es collègues,

Comment ne pas profiter de la tenue de cette [CAP](#) pour faire cette déclaration et nous réjouir avec vous du fait que le 29 octobre 2025 approche à grands pas ?!

Comment ne pas saluer cette date qui verra nos collègues de catégorie A et A+ percevoir enfin le montant de la revalorisation liée à la réforme de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui plus est avec le rattrapage, ce montant sanctuarisé avec courage par les maîtres d'œuvre de cette réforme ? Et peu importe l'énergie qu'il vous aura fallu déployer pour conserver cela face aux services du ministère de l'économie à Bercy !

Nous imaginons déjà les conversations à la machine à café et les chuchotements, peut-être un peu gênés le 29, jour de versement de la paie des fonctionnaires, quand la collègue adjointe administrative s'approchera de la machine à son tour pour faire sa pause et qu'elle cherchera quelques pièces au fond de ses poches...

Tout ceci n'est pas une fiction, mais bien la réalité de ce qui se passera dans quelques jours et qui sera le point final d'une réforme inique sur la partie la plus insupportable de notre rémunération : celle qui est liée au poste que l'on occupe, celle qui ne compte pas pour la retraite : la rémunération indemnitaire. Cet IFSE qui vient d'être tellement refondu que cela ne représente que quelques malheureux euros, en plus, pour les agent-es de catégorie C (nous n'oublions pas nos collègues de B) et qui, versé au mois d'août, passé l'effet de surprise, n'a laissé place qu'à la résignation, au ressentiment, à la perte de sens et, mesurez le, à la colère.

Nous parlions d'août, mais oui le 27, c'est également à ce moment-là qu'a été versé le Complément indemnitaire Annuel (CIA), cyniquement mélangé au reste, au rattrapage depuis janvier. LE CIA, cette "prime" tristement modulée par le chef ou la cheffe, le ou la supérieur-e, en fonction de la façon dont il ou elle aura jugé notre engagement, notre manière de servir, en un mot, notre servilité. Cette prime qui est le fruit d'une attribution discrétionnaire, humiliante pour certain-es : le bâton ; récompensante pour d'autres : la carotte ; mais, dans tous les cas, c'est le poison des collectifs de travail !

Les organisations membres de l'Élan commun le rappellent : elles ont tout fait pour renverser la table, pour empêcher cette réforme en étant les seules à quitter les GT où s'est jouée cette mascarade, en refusant la caricature de dialogue social à laquelle nous étions, comme les autres convoqué-es. Là où toutes et tous les haut-es fonctionnaire-s présent-es ont entendu, sans sourciller, sans émettre de réserves, les mensonges éhontés de l'ancien Chef de service des ressources humaines (SRH) affirmer que le montant d'IFSE des personnels de l'enseignement technique agricole était diminué de 10% parce qu'ils et elles ne travailleraient pas 1607h/an. Si personne n'a sourcillé, c'est parce que personne n'était en mesure de dire quelles sont les missions des agent-es de catégorie C de ces établissements, leur engagement, que personne parmi elles et eux ne connaît la réalité et que personne ne s'y intéresse vraiment.

Vous l'entendez, il y a de la colère dans notre voix, dans nos propos, mais c'est la colère de nos collègues dont nous portons la voix, la colère de collègues qui, dans l'immense majorité, font des fonctions de catégorie B, parfois de A.

Mais quand allez-vous entendre que le combat n'est pas à mener à Bercy pour conserver quelques millions d'euros de rattrapage d'IFSE pour les plus hauts salaires des fonctionnaires de notre ministère ?

Le combat à mener, c'est celui pour un plan de requalification de C en B et de B en A.

Déclaration liminaire CAP des agent-es de catégorie C

Le combat à mener est pour la refonte complète des grilles de rémunération, pour sortir notre rémunération maintenue au niveau du [SMIC](#) pendant des années.

Le combat à mener, c'était celui de la protection sociale complémentaire (PSC) où les plus hauts salaires auraient dû être solidaires des plus bas revenus en conservant une idée érigée en principe : chacun-e contribue selon ses moyens et chacun-e en bénéficie selon ses besoins.

Ce principe c'est le principe de la sécurité sociale dont nous fêtons les 80 ans cette année.

C'est un principe du vivre ensemble. Or, de trop nombreux-ses collègues nous en font part : ils et elles sont écoeuré-es ; ils et elles en ont marre.

Certain-es nous font aussi part de leur ressentiment, celui qui conduit à la démission silencieuse, un poison insidieux.

Une autre toxine se dégage et prospère sur cette colère, pourtant tellement légitime : c'est cette désespérance, celle qui alimente le populisme fétide, celui sur lequel rien ne pousse à part le ressentiment et le repli sur soi et que certain-es matérialisent, au fond par dépit, par leur vote pour les extrêmes.

Mais, nombre d'entre nous ont également choisi une autre voie, une autre énergie, celle du collectif et du combat : nous prenons place dans le mouvement social qui monte et s'amplifie... le 10 d'abord puis le 18 septembre et ce sera d'ici deux jours encore, le jeudi 2 octobre que nombre d'entre nous retournerons dans la rue.

Vous nous avez écouté, maintenant, entendez-nous :

Nous disons "Assez !" depuis trop longtemps ! Il est urgent que la haute administration de notre ministère nous entende et dise à son tour "STOP !" Vous le ferez si vous vous faites enfin les échos de nos revendications. Les revendications de celles et ceux qui font vivre le service public au quotidien dans l'intérêt des usager-es et, il convient de le rappeler encore et encore :

Nous, les agent-es des corps de catégorie C, y prenons toute notre part.

Déclaration lue par vos représentant-es de l'Élan commun lors de la Commission Administrative Paritaires des agent-es des corps de catégories C.